

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 4 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de FONTANES, se sont réunis à 20h30 à la salle des fêtes de Fontanes, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 19 mai 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Roselyne VALETTE, Corinne FONT, Jean-Pierre BROUQUIL, Morgane CALVET, Sébastien COIMET, Julien LEVIGNE, Dominique MACHEFERT, Christelle NAIL, Virginie SALAUN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Jean-François PLANAVERGNE (pouvoir à Roselyne VALETTE), Jean-Michel CANUT (pouvoir à Jean-Pierre BROUQUIL)

Morgane CALVET a été nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 25 mai 2020

En début de séance Madame la Maire demande aux élus d'approuver le compte rendu de la réunion du 25 mai 2020.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Vote des budgets primitifs 2020

Mr Bourgeois, percepteur à Lalbenque présente les 3 budgets à la nouvelle équipe.

COMMUNE :

Le budget de la commune s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement comme suit :

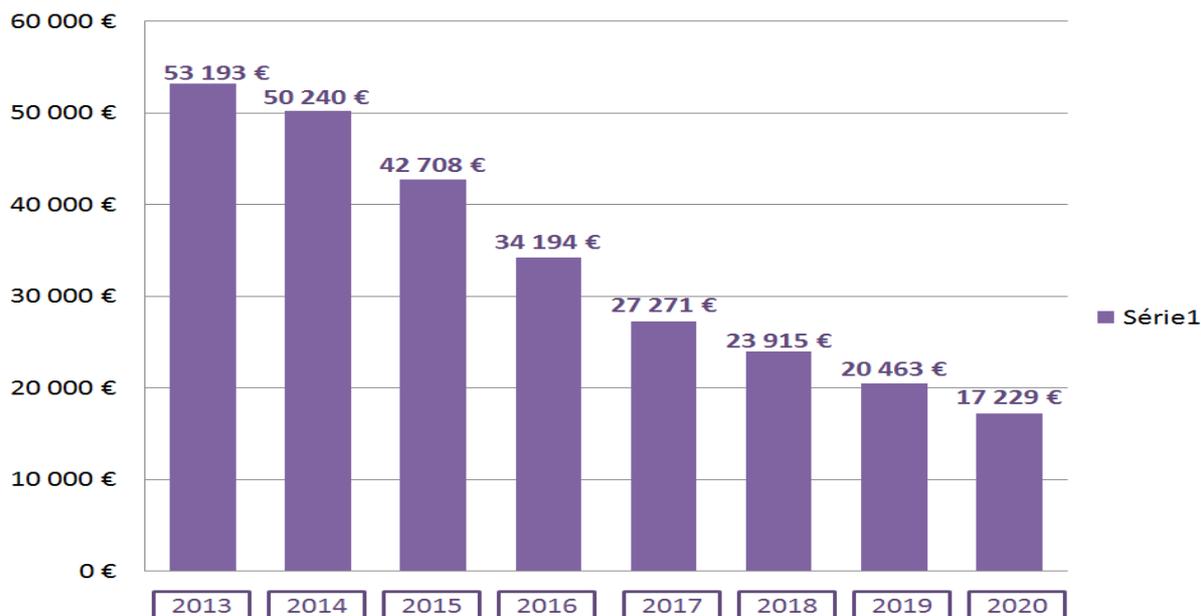
	Dépenses	Recettes
Investissement	409 260,16 €	409 260,16 €
Fonctionnement	472 508,30 €	472 508,30 €
TOTAL	881 768,46 €	881 768,46 €

A noter la poursuite de la baisse de notre endettement notamment par le remboursement d'un prêt relais en 2019 d'un montant de 80 000 € étant utilisé pour pallier au règlement des subventions et au remboursement de la TVA sur les 3 grands projets réalisés durant le mandat 2014 2020.

La poursuite de la baisse de la DGF est également à mettre en avant à savoir pour 2019 nous avons 20463 €, pour 2020 nous avons **17 229 €** soit – 3234,00 €.

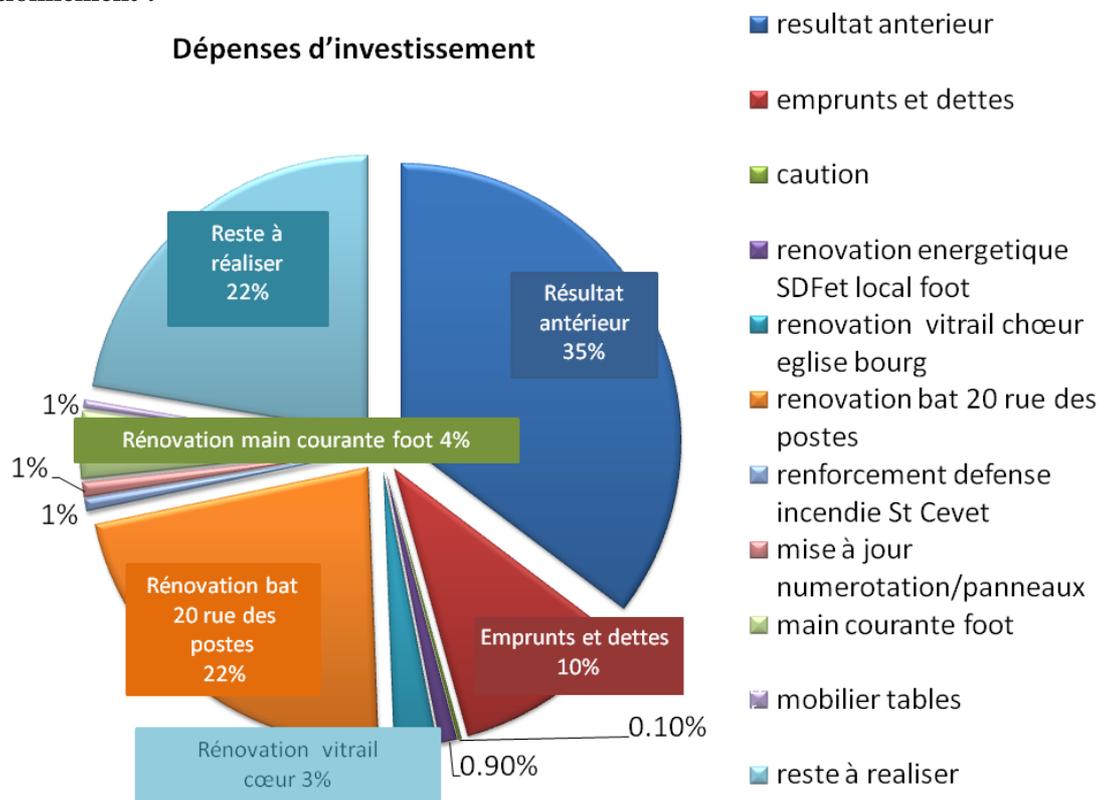
Voir l'évolution de la DGF ci-dessous depuis 2013 :

Evolution de la DGF (dotation générale de l'état)

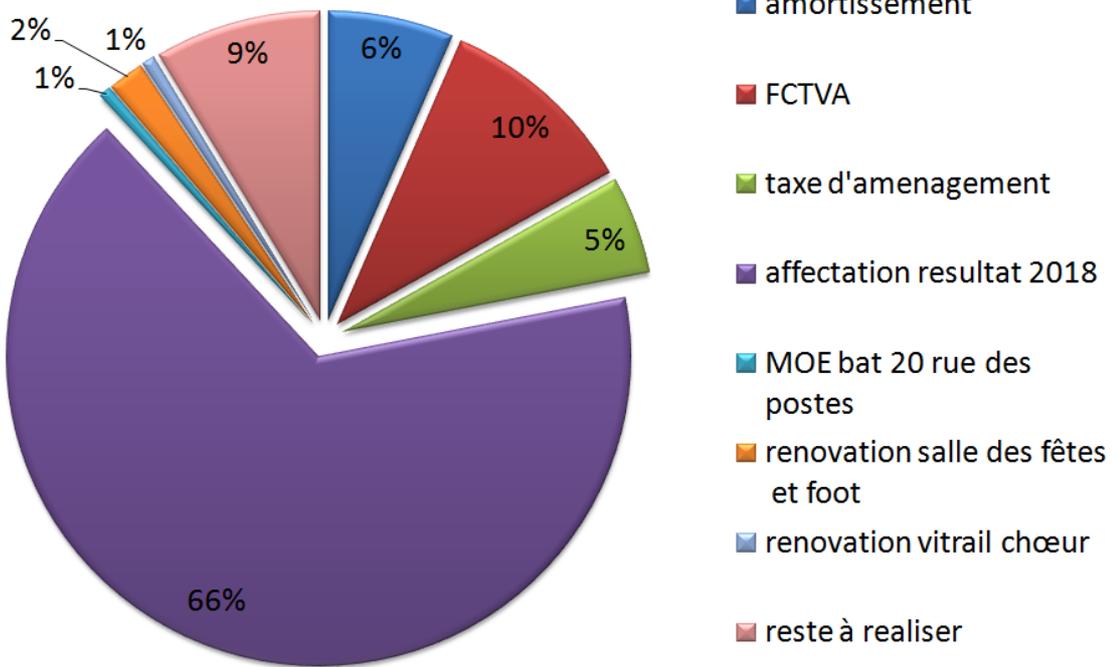


Les dépenses d'investissement concernent essentiellement : la rénovation main courante foot, la rénovation vitrail église saint clair et l'étude de diagnostic sanitaire, la numérotation, l'achat de mobilier et une partie importante sur de l'autofinancement pour le futur projet 20 rue des postes. Maintien des subventions aux associations (à l'identique 2019 en tenant compte pour la coopérative scolaire des fournitures comme évoqué lors du CM du 9 mars). Concernant la MAM, pas de renouvellement subvention accordée à ce jour, en attente courrier de motivation et à discuter avec les communes du Montat et Cieurac afin d'avoir une position commune.

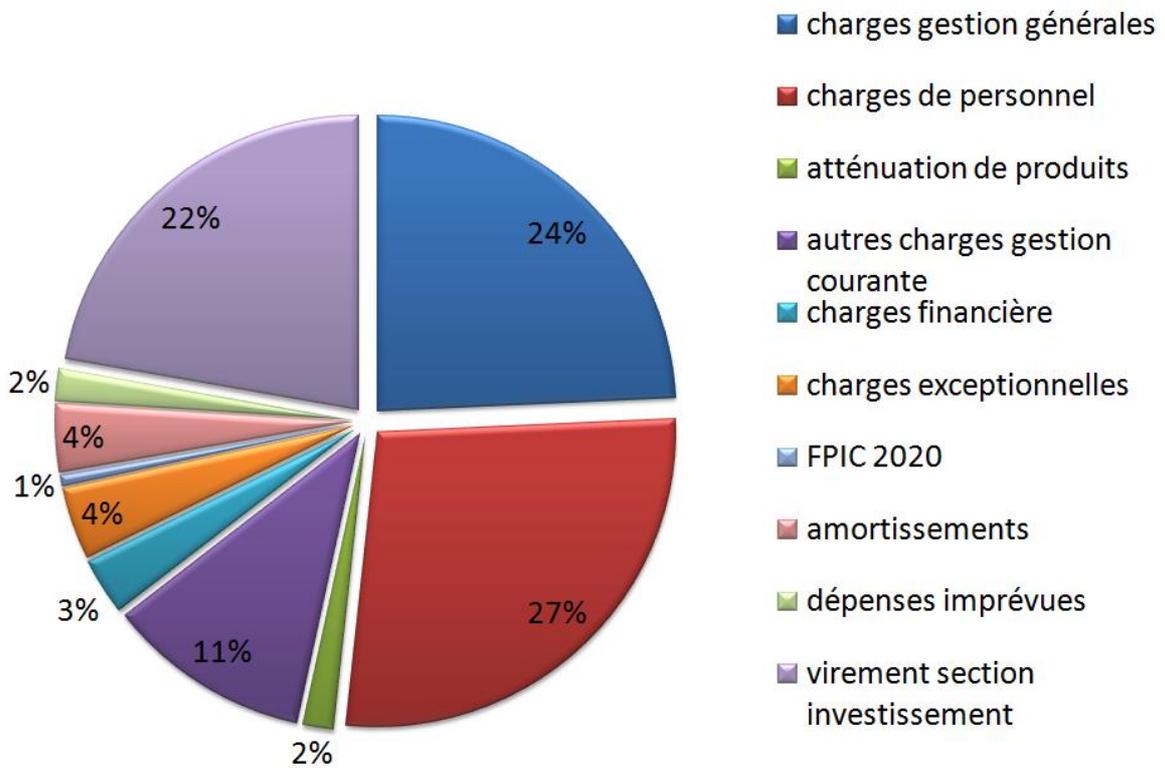
Ci-dessous la représentation graphique des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement :



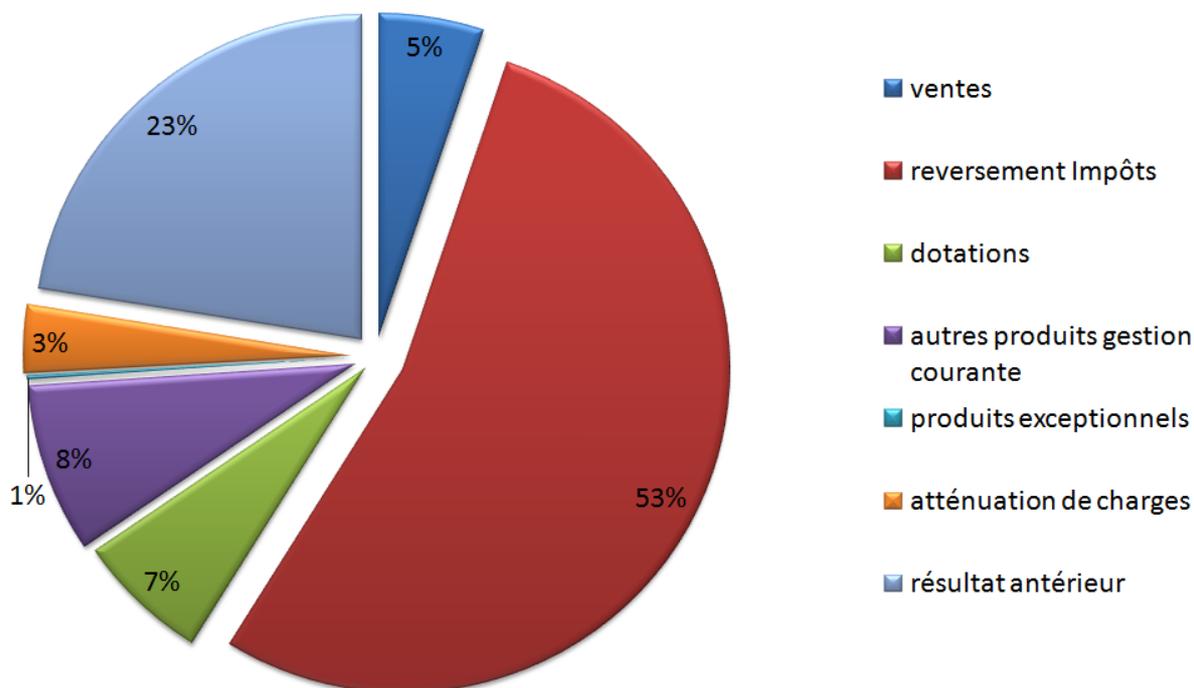
Recettes d'investissement



Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la commune.

MULTISERVICES :

Le budget proposé au conseil municipal s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	4 167,45 €	4 167,45 €
Fonctionnement	12 433,58 €	12 433,58 €
TOTAL	16 601,03 €	16 601,03 €

Madame le Maire précise qu'une aide est envisagée au regard du contexte sanitaire sur les mois de mars, avril et mai. Une rencontre a eu lieu avec les gérants du multiservice et ces derniers doivent fournir des justificatifs de ressources au regard de l'année -1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du Multi service.

LOTISSEMENT DES POUNCES :

Le budget proposé au conseil municipal s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	330 867,14 €	330 867,14 €
Fonctionnement	333 367,14 €	333 367,14 €
TOTAL	664 234,28 €	664 234,28 €

Madame la Maire précise qu'il reste à ce jour 3 terrains à vendre (lots 4,5 et 6).

Un acte de vente sera signé chez Maître CERNA le 22 juin pour le lot 7.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du lotissement des Ponces.

3. Désignation des élus aux commissions communales et autres

Madame la Maire informe le conseil que suite au renouvellement de celui-ci, il convient de procéder à l'élection des membres des diverses commissions communales suivantes :

→ **Nomination d'un conseiller délégué en charge des questions défense** : après en avoir délibéré le conseil désigne Monsieur COIMET Sébastien comme conseiller défense.

→ **Nomination d'une référente environnement** :

Les membres du conseil désignent à l'unanimité Madame Corinne FONT comme référente environnement auprès du SYDED du Lot.

→ **Commission d'appel d'offre**

A été désigné comme représentant de Mme le Maire, en cas d'absence, Monsieur Jean-Pierre BROUQUIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la commission d'appel d'offre de désigner :

Titulaires : Corinne FONT, Dominique MACHEFERT et Jean-François PLANAVERGNE

Suppléants : Jean-Michel CANUT, Christelle NAIL et Sébastien COIMET

→ **Affaires scolaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la commission des Affaires scolaires de désigner :

Titulaires : Roselyne VALETTE, Corinne FONT

Suppléants : Julien LEVIGNE, Sébastien COIMET et Virginie SALAUN

→ **Urbanisme**

Les conseillers, après délibération, désignent pour la commission d'Urbanisme :

Titulaires : Roselyne VALETTE, Corinne FONT et Jean-Pierre BROUQUIL

Suppléants : Christelle NAIL, Dominique MACHEFERT et Sébastien COIMET

→ **Voirie**

Les conseillers, après délibération, désignent pour la commission de la Voirie :

Titulaire : Dominique MACHEFERT

Suppléante : Roselyne VALETTE

→ **Finance**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner pour la commission Finance :

Titulaires : Roselyne VALETTE, Jean-Pierre BROUQUIL et Corinne FONT

Suppléants : Jean-François PLANAVERGNE et Jean-Michel CANUT

→ **Environnement et citoyenneté**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner pour la commission Environnement et citoyenneté :

Titulaires : Corinne FONT, Morgane CALVET et Julien LEVIGNE

Suppléants : Virginie SALAUN, Christelle NAIL et Sébastien COIMET

→ **Réseau participation citoyenne**

Les conseillers, après délibération, désignent pour le Réseau participation citoyenne : Roselyne VALETTE et Jean-Pierre BROUQUIL

Madame la Maire précise que tous les élus font partie du réseau; une réunion d'information annuelle a lieu avec la gendarmerie et l'ensemble des membres du réseau est convié afin de faire le point sur les faits (cambriolages, vols, vandalisme etc..) de notre commune.

→ **Commission communale des impôts directs**

Madame la Maire propose une liste de 24 personnes pour être commissaires à la commission communale des impôts directs (12 titulaires et 12 suppléants) parmi lesquels seront désignés les membres définitifs.

Les membres du conseil municipal adoptent la liste proposée par Madame la Maire.

4. Formation des élus

Une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction est consacrée chaque année au financement de la formation des élus. Dans le cadre de la préparation du budget, les membres du conseil municipal acceptent de mettre en place une enveloppe budgétaire consacrée à la formation des élus.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Renouvellement aide sociale au personnel communal

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il faut mettre en place les aides sociales pour le personnel communal, celle-ci se présente sous forme de carte cadeau. Les critères d'attributions sont le nombre d'enfant à charge.

- Entre 0 et 1 enfant : 200€
- Entre 2 et 3 enfants : 250€
- Plus de 3 enfants : 300€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix pour et 0 voix contre d'autoriser Madame la Maire d'acquiescer pour chaque agent communal et par an une carte cadeau en fonction des critères établis précédemment.

6. Révisions des loyers

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les loyers des logements communaux sont révisables chaque année. Les augmentations relatives de ce type de logement sont fixées en fonction de l'indice de référence. L'indice à prendre en compte est celui du 4^{ème} trimestre 2019, par conséquent le taux applicable est de + 0,95%.

Madame la Maire propose ainsi d'établir le montant du nouveau loyer du logement communal non conventionné de Monsieur DEILHES Francis : $313,98 + 0,95\% = 316,96 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De fixer le loyer mensuel proposé par la Maire ci-dessus à compter du 1^{er} juillet.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. Questions diverses :

- **Conseil d'école :**

Madame la Maire précise que le dernier conseil d'école a lieu le 25 juin à 18 heures à la salle des fêtes de Fontanes et invite les membres du conseil municipal titulaires désignés, à minima à y participer. L'ordre du jour sera transmis.

Prochaine réunion : Mardi 21 juillet 2020



Madame la Maire lève la séance à 22h30 et propose de clôturer cette séance en prenant le verre de l'amitié accompagné de quelques gourmandises.

La secrétaire de séance,
Morgane CALVET

La Maire,
Roselyne VALETTE.